



les bateauxverts

14 Quai Léon Condroyer - 83120 SAINTE-MAXIME
+33 (0)4 94 49 29 39 - info@bateauxverts.com



PASS RÉSIDENT 2025

en partenariat avec la ville de Sainte Maxime

applicable pour les maximois en résidence PRINCIPALE

MODALITÉS :	<u>COMMUNE DE SAINTE-MAXIME :</u> <u>Dépôt du dossier :</u> Le résident se présentera au POINT ACCUEIL NUMERIQUE DE LA MAIRIE DE STE-MAXIME <u>Adresse</u> : Av. Georges Pompidou - Le Patio Fleuri <u>Horaires d'ouverture</u> : Lundi-Mercredi 8h30-12h et 14h-17h Mardi et Vendredi : 8h30-16h30 Jeudi : 10h-12h et 14h-17h
	<u>Documents à fournir (au choix) :</u> - Vos identifiants des impôts (numéro fiscal + mot de passe) ou - Votre déclaration des revenus - ou - Votre attestation d'assurance habitation, mentionnant le terme de "Résidence Principale" sur le document + Photo(s) d'identité du ou des administré(s)
RETRAIT du Pass	• Création du Pass : 10,00 € à régler aux Bateaux Verts le jour du retrait du ou des pass sur présentation OBLIGATOIRE du récépissé de dépôt du dossier remis par la Mairie
Tarifs et Utilisation du Pass	· Le ticket Aller-Retour : 9,70 € / adulte et 7,70 € / enfant (de 4 à 11 ans) • Pass nominatif, non transmissible valable l'année civile 31/12/2025 • Ce Pass ne donne pas droit à la priorité à l'embarquement • Ce Pass permet de bénéficier du tarif résident sur les navettes régulières • Pass à présenter OBLIGATOIREMENT pour l'achat du ticket et à l'embarquement, sinon le tarif public sera appliqué
==> Tout dossier incomplet ne sera pas traité par le service de la Mairie AUCUN PASS NE SERA ÉTABLI LE JOUR DU DEPOT DU DOSSIER (délai 48 à 72h jours ouvrés) Pendant le traitement du dossier, le tarif « Résident » ne sera pas appliqué.	



La Société Les Bateaux Verts respecte la réglementation applicable en matière
de protection des données personnelles (règlement UE2016/679 désigné par "RGPD")

